



Cahors, le 17 mai 2021

Le Président de l'Association de
Santé au Travail du Lot
aux
Adhérents de ladite association.

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à **l'Assemblée Générale Extraordinaire de Fusion** de notre association qui se tiendra le :

Lundi 14 juin 2021 à 14 h 30

Pour connaître les modalités de cette assemblée qui dépendront des règles sanitaires en vigueur alors, vous pourrez vous connecter 15 jours avant sur notre site internet : www.astl.fr

Vous y trouverez un lien qui vous permettra d'accéder au bulletin d'inscription en ligne ainsi qu'au pouvoir (selon l'article 15 de nos statuts, chaque adhérent peut se faire représenter par un adhérent de son choix).

ORDRE DU JOUR

- **1. Approbation du projet de traité de fusion par voie d'absorption de l'Association de Santé au Travail du Lot (ASTL) et approbation des apports, de leur évaluation.**
- **2. Constatation de la réalisation définitive de la Fusion avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.**
- **3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Si un quorum de la moitié des adhérents, présents ou représentés, n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée dans un délai de 15 jours minimum, en l'espèce le 29 juin.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,

Thierry ROUAIX.